

gner sur l'offre faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant la création d'une force des Nations Unies pour le maintien de la paix au Moyen-Orient? Un bataillon est-il présentement disponible ou prêt à partir? Quelle est la portée de l'offre?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Je n'en sais pas plus que le député sur cette offre.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Cadieux: Il me semble préférable d'attendre le retour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, alors que d'autres précisions pourraient sans doute être apportées.

M. Fairweather: Pouvons-nous être assurés que le Canada ne participera à une force pour le maintien de la paix au Moyen-Orient ou n'importe où ailleurs que si la demande provient du Conseil de sécurité et après que des directives précises auront été fermement établies?

L'hon. M. Cadieux: C'est, je crois, le Conseil de sécurité qui présente de telles demandes.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre peut-il nous dire si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui a demandé si les effectifs étaient suffisants pour exécuter tout engagement que le secrétaire d'État prendrait ou offrirait de prendre.

M. l'Orateur: Demander s'il y a eu consultation entre deux ministres constitue, je crois, une question irrecevable. Le député pourrait sans doute reformuler sa question.

L'hon. M. Lambert: L'honorable représentant nous a donné à entendre qu'il n'était pas au courant de la nature de l'offre. Ma question naturellement est la suivante: les effectifs militaires sont-ils suffisants pour respecter un engagement de cette nature? On a semblé dire que non.

L'hon. M. Cadieux: Bien que vous ayez jugé la question irrecevable, monsieur l'Orateur, vous me permettrez sans doute d'y répondre. Je dirais que les effectifs sont suffisants pour la nature des opérations envisagées. En fait maintes fois nous avons discuté—le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de la Défense nationale et le cabinet—du type d'engagement qui pourrait être contracté, des installations et du nombre d'hommes requis. Avec les ressources disponibles, nous pourrions, j'en suis sûr, res-

pecter l'engagement dont a parlé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

LES TRANSPORTS

LES CHEMINS DE FER ET LE PRÉAVIS D'ABANDON DE CERTAINS SERVICES-VOYAGEURS

M. Jack Cullen (Sarnia): J'ai une question pour le ministre des Transports. Le ministre voudrait-il user de sa grande influence pour demander au Canadien-National d'avoir la courtoisie d'informer les localités assez longtemps à l'avance de son intention d'abandonner un service-voyageurs et de renoncer au mystère dont il a joué en abandonnant le service Toronto-Chicago qui représente pour Sarnia le seul service ferroviaire international?

M. l'Orateur: Il est évident que la question du député a été posée sous forme d'instance. Celui-ci devra assumer que l'instance a été prise en note.

M. Cullen: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: D'après le Règlement, le député a droit à une seule question pertinente.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: C'est un sujet apparenté, monsieur l'Orateur. Le gouvernement étudierait-il l'adoption d'une loi exigeant du CN et du CP qu'ils restituent aux Canadiens une partie de leurs biens chaque fois qu'ils réduisent un service?

Des voix: Bravo!

LES CHEMINS DE FER ET L'ABANDON DES SERVICES-VOYAGEURS—LA PRÉSENTATION DE LA COMPTABILITÉ

M. W. M. Howe (Wellington-Grey): Compte tenu du très grand nombre de demandes faites par les compagnies de chemin de fer en vue de supprimer les services-voyageurs, le ministre envisagerait-il de présenter une modification à la loi qui obligerait les chemins de fer à fournir toute leur comptabilité de dépenses à l'appui de ces demandes de suppression?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Cette question a souvent été soulevée et les députés connaissent bien les objections formulées. La comptabilité est